



# Newsletter 4 – 2019

## Aire d'alimentation des captages de la Fosse de Melun et de la Basse Vallée de l'Yerres



**La nappe des calcaires de Champigny : ressource stratégique alimentant en eau potable près de 1 million de Franciliens.**

Le Syndicat des Eaux D'Ile-de-France, Eau du Sud Parisien et Veolia, sont les maîtres d'ouvrage d'importants captages puisant dans cette ressource, dans deux secteurs hydrologiques que sont la fosse de Melun et de la basse vallée de l'Yerres. Depuis 4 ans et demi, aidés par l'Agence de l'eau Seine-Normandie, accompagnés par la Chambre d'agriculture d'Ile de France, la Chambre de Commerce et d'Industrie de Seine-et-Marne et l'association AQUi'Brie, les 3 producteurs d'eau mettent en œuvre un plan d'actions pour protéger la ressource et améliorer la qualité de l'eau. Ce plan d'actions s'adresse à 264 exploitations agricoles, 63 communes et plusieurs milliers d'entreprises réparties sur une zone prioritaire d'actions (ZPA) en amont des captages.

Les résultats du plan d'actions sont positifs ; une réelle prise de conscience et des changements de pratiques s'engagent sur le territoire pour préserver l'eau de demain.

**Notre mobilisation reste indispensable pour que les pratiques continuent d'évoluer !**

**Laurent Carrot**  
Directeur Général  
Eau du Sud Parisien

**Bernard Cyna**  
Directeur Régional  
Veolia Eau

**André Santini**  
Président  
SEDIF

## URBAIN

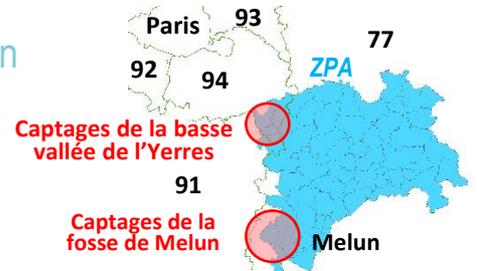
Dans le cadre de l'action liée à la lutte contre les espèces exotiques envahissantes (EEE), les animateurs se sont rendu compte que la difficulté était avant tout la reconnaissance de la plante. Il a donc été décidé d'élaborer un **guide visuel et pratique pour aider les agents à reconnaître les foyers d'EEE**. AQUi' Brie a donc réalisé un petit livret format A5 pour apprendre à identifier 10 EEE couramment rencontrées sur le territoire. Pour faciliter son utilisation, le livret est illustré avec de nombreuses photos montrant différentes parties et différents stades de développement de l'espèce. Le seul conseil qui est émis est de ne rien faire, étant donné qu'il n'existe pas de solution miracle pour les éliminer, et surtout de ne pas utiliser de produits phytosanitaires.



Les coordonnées de structures pouvant savoir éliminer ces EEE sont mentionnées.

Le livret est distribué en main propre aux agents lors des suivis de fin d'année et de toutes les rencontres entre l'animateur et la collectivité.

**Laurence Durance**  
Coordinatrice du programme d'action pour  
AQUi'Brie



## AGRICULTURE

La Chambre d'agriculture accompagne les agriculteurs qui s'engagent dans les démarches de contractualisation en faveur de l'évolution des pratiques.

En 2018, 9 exploitations sont en contractualisation MAEC Eau sur un total de 1154 ha (soit 3,7 % de la SAU totale) (à noter que 2 contrats ont été rompus en cours d'année pour une conversion à l'agriculture biologique).

Entre 2014 et 2018, 12 exploitations se sont engagées en MAEC Biodiversité portant à 113,88 ha la surface concernée, soit 0,4 % de la SAU totale de la ZPA.

On comptabilise ainsi fin 2018 :

- 20 producteurs en Agriculture Biologique (toutes orientations technico-économiques confondues) couvrant 1 011 ha sur la Seine-et-Marne, soit 3,2 % de la SAU de la ZPA,
- dont 10 exploitants en grandes cultures couvrant 864 ha, soit 2,8 % de la SAU

**Témoignage: David ROGER, agriculteur sur la Fosse de Melun :**

« Entre 2015 et l'hiver 2017, j'avais fait un premier pas vers la diminution de l'utilisation de produits phytosanitaires sur mon exploitation (MAEC), en mettant en place les principes de la Production Intégrée. Toutefois, pour une multitude de raisons (convictions personnelles, regard porté sur un monde en pleine mutation, rencontres, ...), j'éprouvais le besoin de franchir un nouveau cap. Avec l'aide et le soutien, de la Chambre d'Agriculture, nous avons étudié la faisabilité d'un passage en Agriculture Biologique. Cette période d'étude et de réflexion passionnante et enrichissante m'a convaincu. L'agronomie reprenait sa véritable place, le métier de paysan retrouvait son sens premier. Au printemps 2018, le pas fut franchi et l'intégralité de la ferme fut convertie avec ce sentiment étrange de découvrir un nouveau métier. Bien que la vocation reste la même, l'approche est différente. Sur un plan technique, la valeur de l'assolement que j'avais simplifié à son extrême, redevient une pierre angulaire. Sur le plan humain, échanges et partages sont des valeurs qui prennent une toute autre dimension. »

**Antsiva Ramarson**

Coordinatrice du programme d'action pour la Chambre d'agriculture





## Newsletter 4 – 2019

Aire d'alimentation des captages de la Fosse de Melun  
et de la Basse Vallée de l'Yerres

### INDUSTRIE

Durant les 4,5 années du programme, la CCI Seine-et-Marne a réalisé 51 diagnostics Eau dans les entreprises, en plus de ses actions de sensibilisation via notamment la conception et la diffusion de plaquettes (en 2018, par exemple, ce sont les contraintes d'implantation sur le territoire pour les nouvelles entreprises qui ont fait l'objet d'un support de communication)...

Plaquettes téléchargeables sur le site Internet de la CCI :  
<https://www.seineetmarne.cci.fr/qse/projet-eau>

#### Quels sont les facteurs clés de succès ? Zoom sur l'entreprise BETON VICAT

« Suite à la réalisation par SUEZ d'un diagnostic de conformité assainissement, le groupe VICAT a dû mettre son site en conformité. Les étapes clés de la réussite de cette opération sont les suivantes :

- Prise de contact avec la CCI Seine-et-Marne sur les recommandations de la CA Grand Paris Sud
- Réalisation d'un diagnostic Eau avec préconisations pour mieux gérer la gestion de leurs eaux de pluie
- Organisation de multiples réunions multi-acteurs (Entreprise, Communauté d'Agglomération, Commune, CCI Seine-et-Marne et de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie) pour envisager les meilleures solutions
- Elaboration par la CCI en partenariat avec l'Agence de l'Eau Seine-Normandie du dossier de demande de subvention
- Acceptation par l'AESN du dossier de demande de subvention à hauteur de 40 %, soit 26 856 €
- Réception par l'AESN des travaux d'un montant de travaux de 67 140 €
- Réalisation par la CCI Seine-et-Marne du RDV Bilan
- Satisfaction de l'entreprise envers l'ensemble des partenaires. »

Le travail collaboratif entre les différents organismes (communauté d'agglomération, commune, délégataire, CCI, AESN) a permis à l'entreprise de se mettre en conformité avec les expertises de chacun et ainsi de diminuer son impact environnemental à moindre coût.

**Céline Meunier**

Coordinatrice du programme  
d'actions pour la Chambre de Commerce et d'Industrie

### SUIVI DE LA QUALITE

Les captages de la fosse de Melun et de la basse vallée de l'Yerres sont alimentés en partie par des infiltrations d'eau de surface via le fond des rivières (Yerres, Marsange, ...) ou via des gouffres.

Pour mettre en évidence concrètement ce phénomène, il a été décidé de suivre la qualité de l'eau in-situ à quelques forages. En 2018, cette action est passée dans sa phase opérationnelle avec l'installation des sondes de mesures au cours du 2<sup>ème</sup> trimestre. Pour suivre et comprendre les relations entre les infiltrations de l'Yerres et la nappe du Champigny, deux ouvrages situés l'un dans la basse vallée de l'Yerres et l'autre dans la fosse de Melun ont été équipés. Un seul ouvrage situé à proximité de la Seine a quant à lui été équipé pour montrer les interactions entre le fleuve et la nappe.



Les trois dispositifs sont différents et adaptés au regard des contraintes de chaque site et de chaque producteur d'eau. Les premiers résultats sont attendus au printemps 2019. Ces mesures dans la nappe sont mises en parallèle avec celles effectuées sur l'Yerres et sur la Seine par les différents partenaires (SyAGE, Agence de l'Eau, Suez, Conseil Départemental du 77.....).

**Laurence Durance**

Coordinatrice du programme d'action pour AQUI'Brie

*Le plan d'action 2014-2018 dresse un bilan positif de l'implication de chacun pour la préservation des captages. Après une année de transition en 2019, le temps de dresser le bilan et d'écrire la future feuille de route, la dynamique enclenchée sur le territoire devrait se poursuivre pour la période 2020-2025, dans le cadre d'un plan d'actions recentré sur les volets Agricole et Qualité de l'Eau, et intégré à un Contrat Eau et Climat pour la nappe de Champigny. Les producteurs d'eau remercient et félicitent les coordinateurs pour tout le chemin parcouru et sont confiants et enthousiastes à l'idée de lancer le futur plan d'actions !*